



Jeune Monarque de Tahiti  
©Alain Petit

Faire un don ou un legs à la SOP revient à pérenniser votre volonté de protéger les Oiseaux en danger de Polynésie française.



Lâcher de Pétrel de Tahiti  
©Fred Jacq

Vous marquez ainsi votre attachement à l'avenir de notre *fenua*, pour les générations futures.



Société d'Ornithologie  
de Polynésie

**DONNEZ, LEGUEZ  
à Manu, pour les Oiseaux  
de Polynésie**



Paysage des Gambier  
©Roberto Luta

Par ce geste généreux, vous permettez la mise en œuvre d'actions durables pour la protection des Oiseaux de Polynésie, la préservation de leurs habitats et la sensibilisation de tous, petits et grands.

# Devenez Protecteur des Oiseaux de Polynésie française

- Vous êtes sensible à la protection des oiseaux, de la nature et du vivant.
- Vous souhaitez agir sur le long terme et contribuer ainsi à assurer un avenir à notre *fenua* et à ses espèces menacées.

*Reconnue d'intérêt général par Arrêté N° 1023/CM du 21 juillet 1999, la SOP Manu est habilitée à recevoir donation, assurance-vie ou legs avec exonération des frais de succession.*



Lori de Kuhl (Rimatara) – © Jean-Paul Mutz



Gallicolombe des Tuamotu – © Thomas Ghestemme

- Les donations peuvent s'effectuer sans formalités particulières.
- Les legs se font par testament.
- Il est aussi possible de souscrire une assurance vie en désignant la SOP Manu comme bénéficiaire.

*Par exemple: Contrat d'assurance-vie disponible auprès de Eric Mahe de LA MONDIALE Tél: (689) 40 504 400*

**Pour tout renseignement ou pour discuter de vos intentions, contactez :**  
Notre président: P. Raust (689) 40 437 945      Notre conseil : Me Maillard (689) 40 833 230  
E-mail: [sop@manu.pf](mailto:sop@manu.pf)